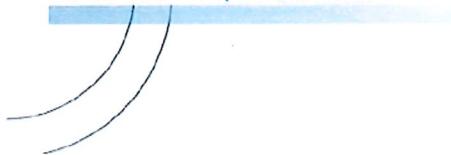


B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemmer.fr



ARRÊTÉ DU MAIRE

AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC IMPASSE DES BURETS

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU le Code de la Route,

VU l'article 610-5 du Code Pénal,

VU la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes,

VU l'article L 512-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

VU la demande écrite de l'Entreprise SAS TEAM RESEAUX représentée par Monsieur VICHO Romain en date du vendredi 25 septembre 2025.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prendre toutes mesures utiles pour assurer la sécurité des usagers pendant les travaux de terrassement et de pose de câble pour création de borne IRVE pour le compte ENEDIS sis Impasse des Burets à Pont-Audemer.

ARRÊTE

Article 1 : l'Entreprise SAS TEAM RESEAUX est autorisée à réaliser les travaux cités ci-dessus à compter du lundi 27 octobre 2025 pour une durée de 90 jours.

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise intervenante afin de garantir la sécurité des automobilistes et des piétons sis Impasse des Burets. La circulation sera alternée et gérée par feux tricolores.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront relevées selon la réglementation en vigueur.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la ville de Pont-Audemer, la Police Municipale, les Sapeurs-Pompiers, le SMUR et l'Entreprise SAS TEAM RESEAUX représentée par Monsieur Romain VICHO sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté sera rendu exécutoire dès sa transmission aux intéressés.

Fait à Pont-Audemer, le 10 novembre 2025

Pour le Maire et par délégation, le 1er adjoint, en charge
du personnel, des sports, de la jeunesse et des affaires
générales

Christophe CANTELOUP

